

L'agriculture dans le Sud-Loire

Recensement général agricole 2000



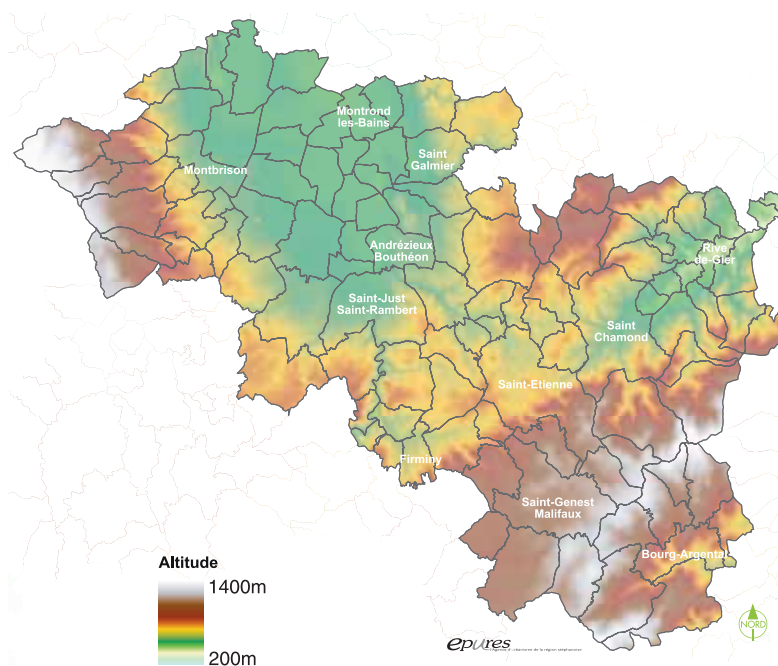
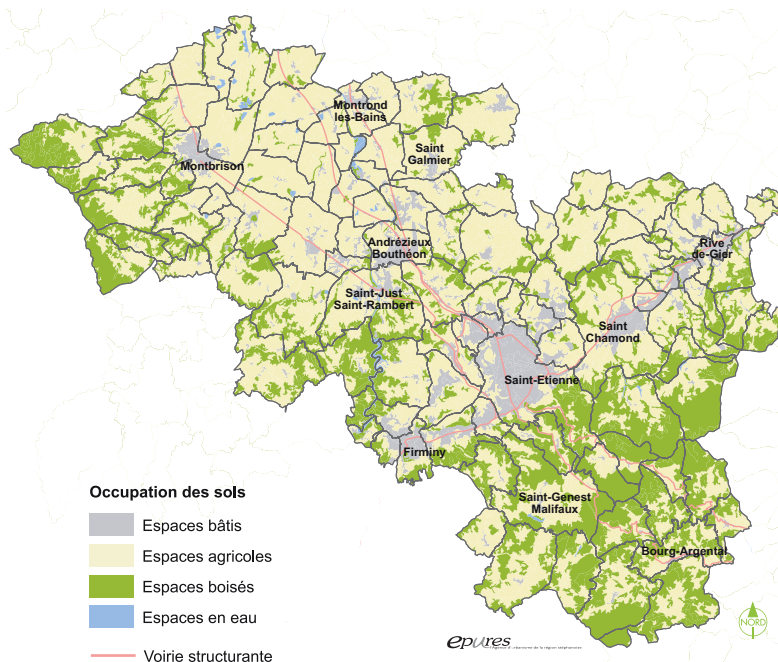
janvier 2005

Le territoire du Sud-Loire représente une superficie de 161 000 hectares et regroupe les communes du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) Sud-Loire en cours d'élaboration. D'après l'occupation du sol (Corine Land Cover), les espaces agricoles représentent 59% des surfaces contre 31% pour les espaces boisés et naturels et 10% pour les espaces construits.

Malgré cette prédominance des espaces agricoles, le Sud-Loire est un territoire urbain et périurbain. En effet, selon les critères définis par l'INSEE, seulement 9 communes du Sud-Loire font partie de l'espace rural. Toutes les autres appartiennent à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées).

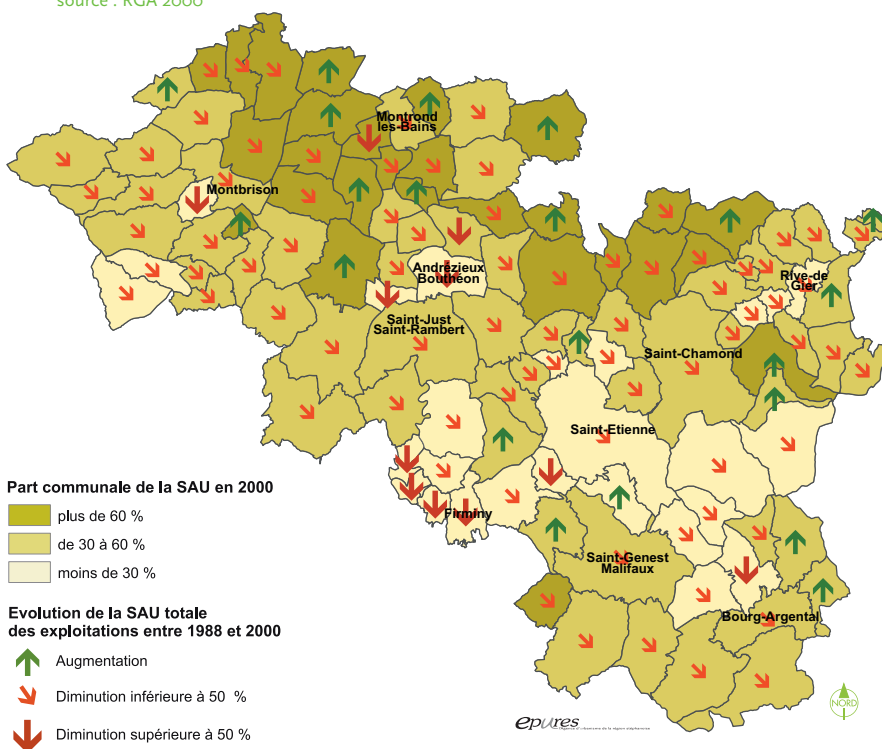
L'urbanisation se développant, l'espace à dominante rurale a fortement reculé entre les deux derniers recensements généraux de la population de 1990 et 1999. Les terrains agricoles sont ainsi confrontés au phénomène de périurbanisation qui est un élément marquant du territoire étudié.

L'autre élément marquant du Sud-Loire est l'hétérogénéité de son relief avec une grande variété d'expositions et des altitudes allant de 1 400 m dans les massifs du Pilat et du Forez à 200 mètres dans la vallée du Gier. **Au même titre que le contexte périurbain, le relief représente une contrainte à l'exploitation et au maintien de l'activité agricole. Il détermine souvent le type d'exploitation.**



► Une surface agricole utilisée (SAU) en forte baisse.

surface agricole utilisée des communes
source : RGA 2000



Les espaces agricoles (SAU) recouvrent 44% du territoire du Sud-Loire (35 % pour Rhône-Alpes), soit près de 71 000 ha, avec une perte d'environ 11 000 ha (-14%) en 20 ans (2 fois la commune de Saint-Chamond). Cette diminution, en accélération depuis 1988, est nettement supérieure aux moyennes départementale (-7%) et régionale (-5%). Elle résulte d'une urbanisation soutenue et d'un abandon des terres les moins favorables à l'agriculture.

De réelles diversités d'évolution et de répartition géographique se font néanmoins sentir :

- 2 pôles agricoles dynamiques s'identifient dans le nord de la plaine du Forez et dans les monts du Lyonnais. Les SAU communales y sont supérieures à 65% avec des SAU par exploitations en progression, c'est-à-dire que les exploitations de ces communes s'agrandissent en cultivant sur les communes voisines.

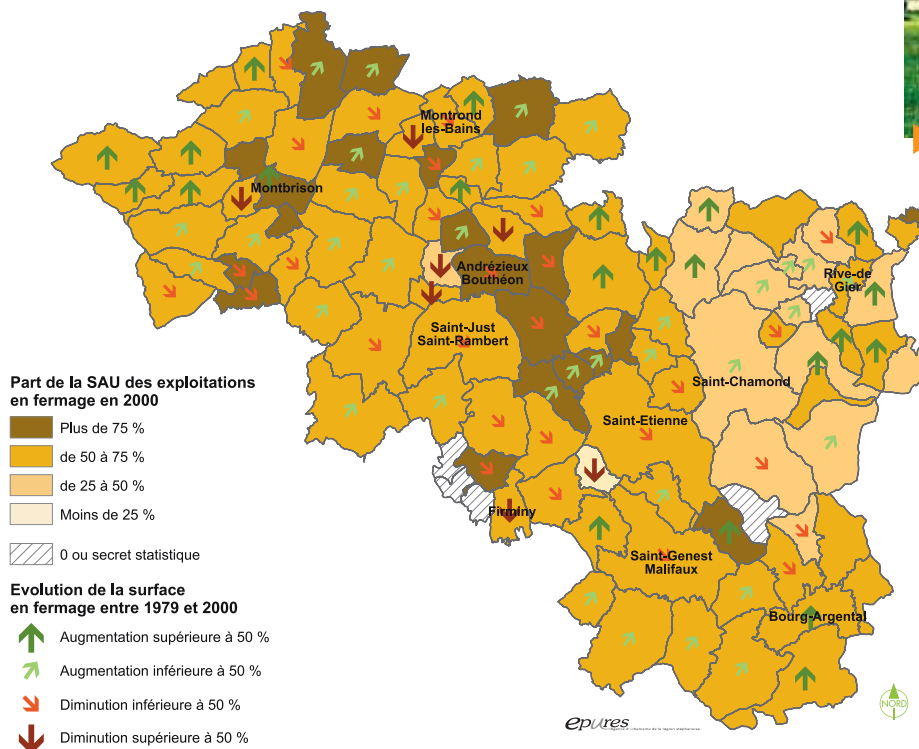
- A l'inverse, les communes urbaines du bassin stéphanois et des vallées industrielles se caractérisent par des SAU communales faibles. Les derniers terrains agricoles y sont peu à peu utilisés pour construire de l'habitat et tenter d'endiguer la baisse de population.

- Faiblesse également de la SAU des communes forestières des massifs du Pilat et du Forez sur lesquelles l'agriculture éprouve des difficultés à résister face à des contraintes naturelles d'exploitations poussant à l'abandon des terrains les plus difficiles à exploiter. Cette déprise agricole provoque ainsi localement des risques de reboisement naturel ou artificiel et de fermeture du paysage.

- Les communes autour de Saint-Etienne et d'Andrézieux-Bouthéon présentent des constats intermédiaires avec une SAU encore importante mais en diminution constante face à une pression urbaine insistante depuis une vingtaine d'années.

Un fermage dominant et précaire.

surface en fermage
source : RGA 2000



63% des terrains exploités du Sud-Loire sont loués. On peut toutefois opposer :

- la plaine du Forez, qui se caractérise par de grandes exploitations historiquement en location ;
- les zones de cultures pérennes telle que l'arboriculture, qui font l'objet d'acquisition par les agriculteurs. De même, les pluri-actifs sont davantage propriétaires.

On note également une **progression de 15% de ce fermage sur les 20 dernières années**, en lien avec l'augmentation de taille des exploitations.

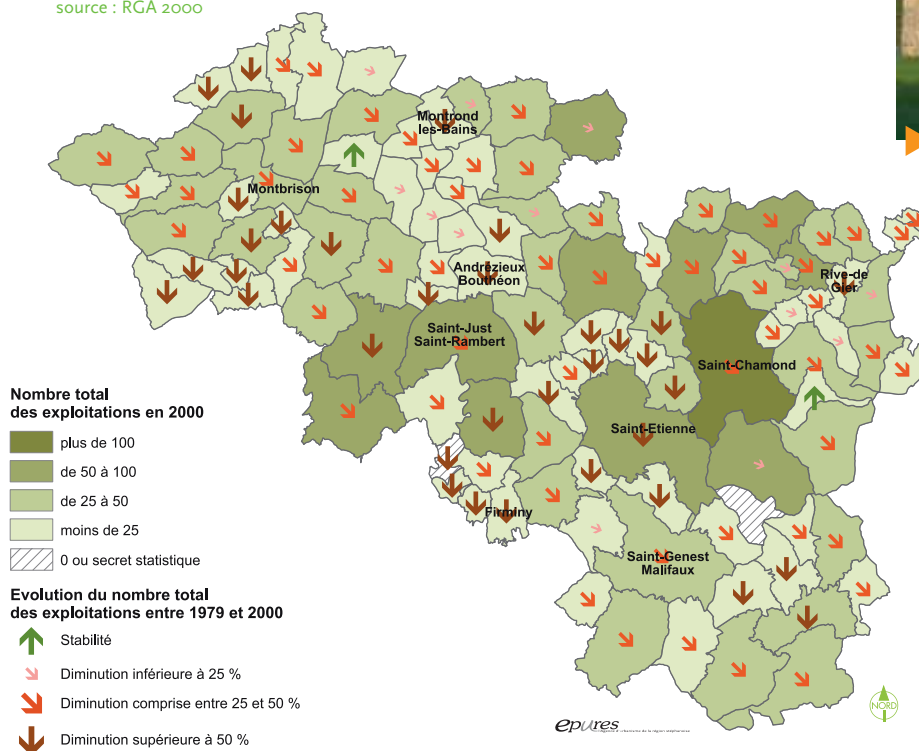
Le fermage progresse surtout dans les secteurs de forte pression foncière car les agriculteurs sont amenés à investir dans l'outil de production (matériel et bâtiment) afin d'améliorer les conditions de travail, plutôt que d'acquérir un foncier devenu trop cher.

Il existe ainsi sur le Sud-Loire, une relation entre les terres en fermage, la stabilité du foncier et l'agriculture, bien que ce fermage ne soit pas toujours officiel. En effet, **les locations verbales, faites par les propriétaires désireux de ne pas bloquer des terrains qu'ils destinent à l'urbanisation, participent à la fragilité de l'agriculture du Sud-Loire.**

Un nombre d'exploitations en baisse.

Nombre total des exploitations et évolution entre 1979 et 2000

source : RGA 2000



Parallèlement à la SAU, on note une **réduction de 43% du nombre total d'exploitations en une vingtaine d'années**, avec une accélération sensible entre les deux derniers recensements (5242 en 1979, 4533 en 1988 et seulement 2962 en 2000). Par comparaison, le département, la région et le territoire national diminuent également mais dans une moindre mesure (environ -35 %).

Les principales baisses se distinguent surtout sur des communes soumises à une pression urbaine soutenue sur les derniers terrains agricoles utilisés par un petit nombre d'exploitations. Plusieurs scénarii participent alors à la disparition d'exploitations agricoles et gênent à l'installation de jeunes :

- soit, le développement de l'urbanisation déstructure l'exploitation agricole et gêne son bon fonctionnement quotidien, l'obligeant à se délocaliser plus loin ;

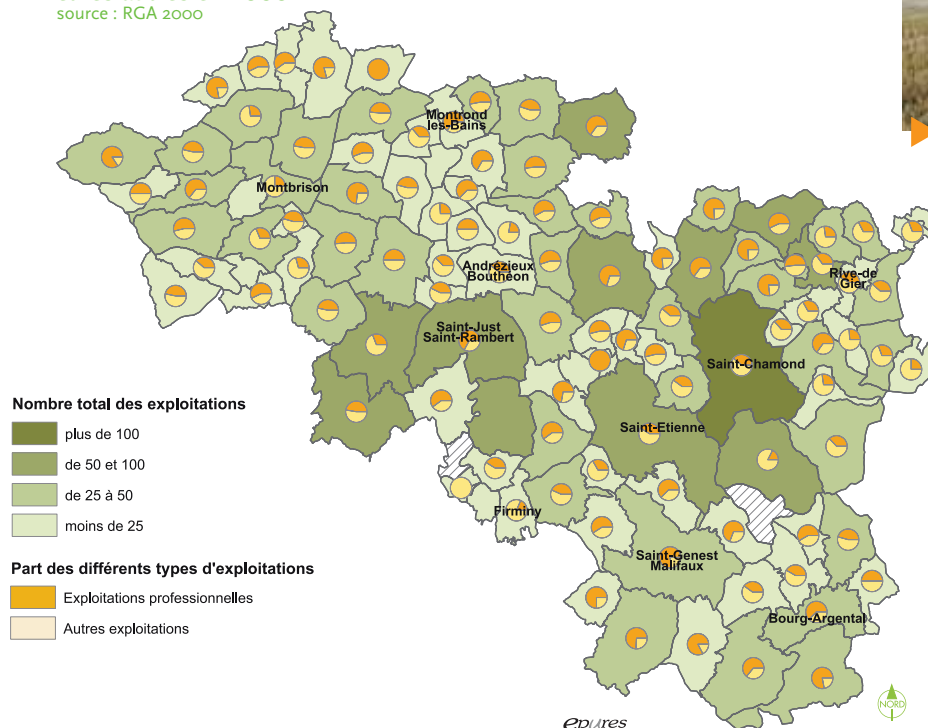
- soit, les terres sont retirées de l'exploitation agricole au profit d'autres utilisations (chevaux) qui rapportent des loyers plus élevés ;
- soit, les perspectives d'urbanisation poussent les propriétaires à la spéculation avec une multiplication des locations verbales.

Cette baisse est aussi sensible dans les zones de montagne du massif du Pilat et des monts du Forez du fait de la disparition d'exploitations peu rentables.

▣ Deux types d'exploitations complémentaires.

Les exploitations professionnelles et les autres en 2000

source : RGA 2000



- 52 % des exploitations sont dites professionnelles c'est-à-dire que les exploitants agricoles consacrent plus des trois quarts de leur temps à l'exploitation qui leur assure un minimum économique ;

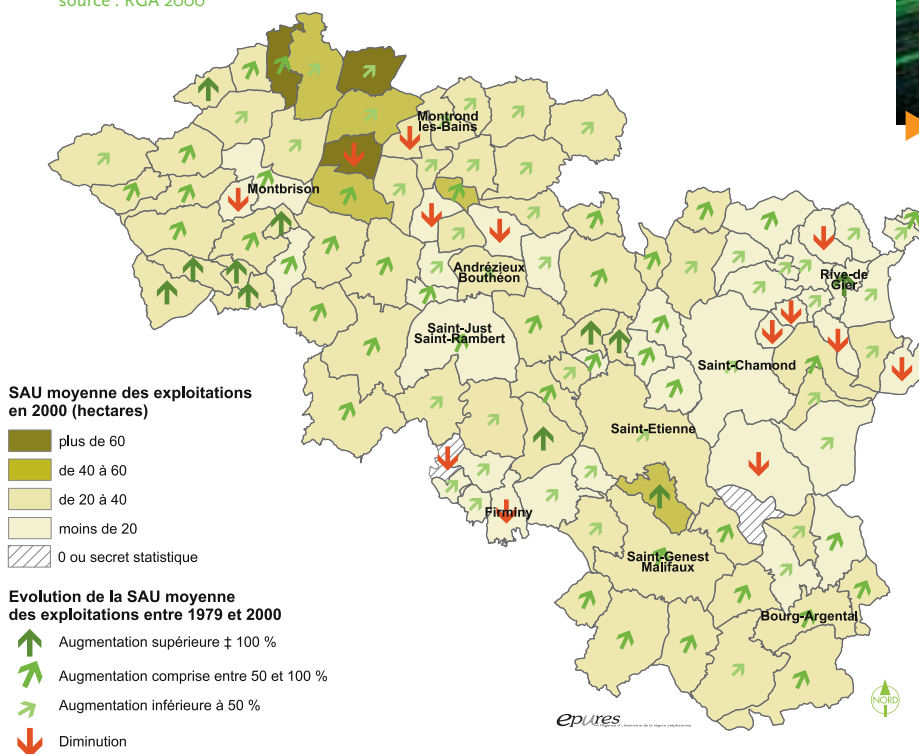
- les autres exploitations regroupent des pluri-actifs et des retraités conservant une petite activité agricole.

Les exploitations professionnelles, au nombre de 1531 sont essentiellement présentes dans les zones à dominante rurale pour les productions laitières, céréalières, maraîchères ou fruitières.

Inversement, les agriculteurs pluri-actifs dont la proportion est plus forte dans les secteurs urbains et périurbains, s'orientent davantage vers les filières d'élevage viande (bovins, ovins) qui demandent peu de présence sur des petits troupeaux. Il convient de noter que, si cette pluri-activité ne concerne pas une SAU importante, elle reste un moyen de subsistance et de maintien d'une population locale sur des espaces sous pression ou difficiles à exploiter.

Des exploitations de plus en plus grandes.

Taille moyenne des exploitations et évolution entre 1979 et 2000
source : RGA 2000



Les exploitations ont également évolué par leur taille. Ainsi, la superficie moyenne des exploitations, de 17 hectares en 1979, est passée à **25 hectares en 2000**. Cependant, elle reste **très inférieure à la moyenne nationale (42 ha)** et demeure très variable selon la région et les productions.

Même si le nord-ouest de la plaine du Forez s'identifie grâce à ses grandes exploitations d'élevage bovin et céréalières, **le Sud-Loire se caractérise par un grand nombre de petites exploitations agricoles qui rappelle le tissu industriel local de PME**. Cette situation peut être rapprochée de la politique agricole du département privilégiant les installations plutôt que l'agrandissement. Cela a pu entraîner l'intensification des méthodes de production pour permettre d'atteindre une dimension économique suffisante.

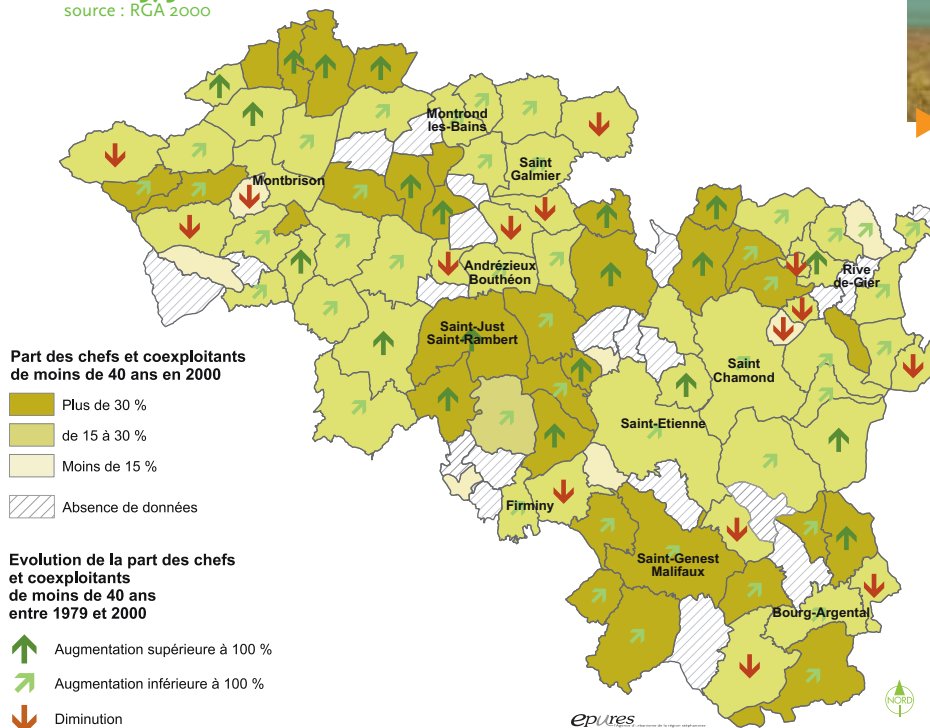


Une vaste parcelle agricole après la moisson

Un rajeunissement des chefs et coexploitants.

Part des chefs et coexploitants de moins de 40 ans en 2000 et évolution de celle-ci entre 1979 et 2000

source : RGA 2000



1/3 des chefs et coexploitants du Sud-Loire ont moins de 40 ans.

Cette tendance au renouvellement de la population agricole par un rajeunissement des chefs et coexploitants s'appuie sur une logique économique forte, avec une **installation de jeunes sur des espaces agricoles économiquement viables**. Ainsi, les secteurs orientés vers les filières laitières ou fruitières se caractérisent par un rajeunissement sensible, synonyme d'une agriculture dynamique.

A priori, ce rajeunissement devrait se poursuivre par le départ prochain en retraite d'exploitants agricoles de la génération du baby-boom.

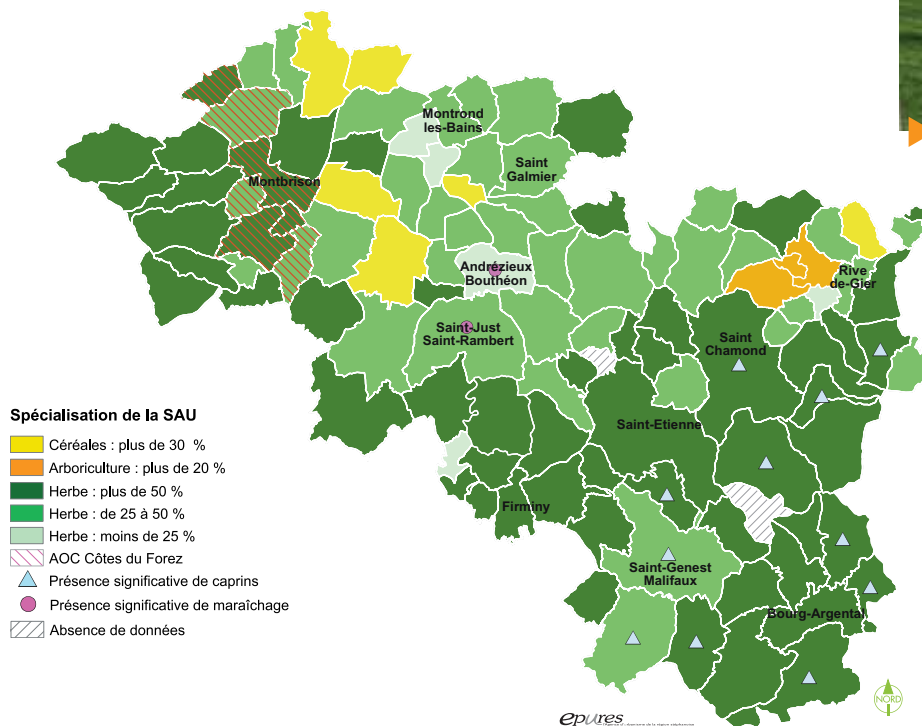


Un jeune agriculteur dans ses vignes en AOC "Côtes du Forez"

Un élevage omniprésent.

Spécialisation des exploitations agricoles en 2000

source : RGA 2000



L'analyse de l'occupation agricole des territoires identifie principalement un **socle solide d'élevage bovin avec des surfaces en herbe dominantes**. Partagé entre la viande et le lait, cet élevage bovin est intensif, occupant 36 688 ha soit 52 % de la SAU totale et 23 % de la superficie totale du Sud-Loire.

La **céréaliculture est également bien présente** (10 520 ha), notamment dans la plaine du Forez. Cependant, cette filière trouve ses débouchés essentiellement dans l'**alimentation du cheptel local**.

Une autre filière relevant de l'occupation agricole est l'**arboriculture sur les côtes du Jarez**.

Notons également la présence de l'**AOC Côtes du Forez**, véritable moteur pour la viticulture locale.

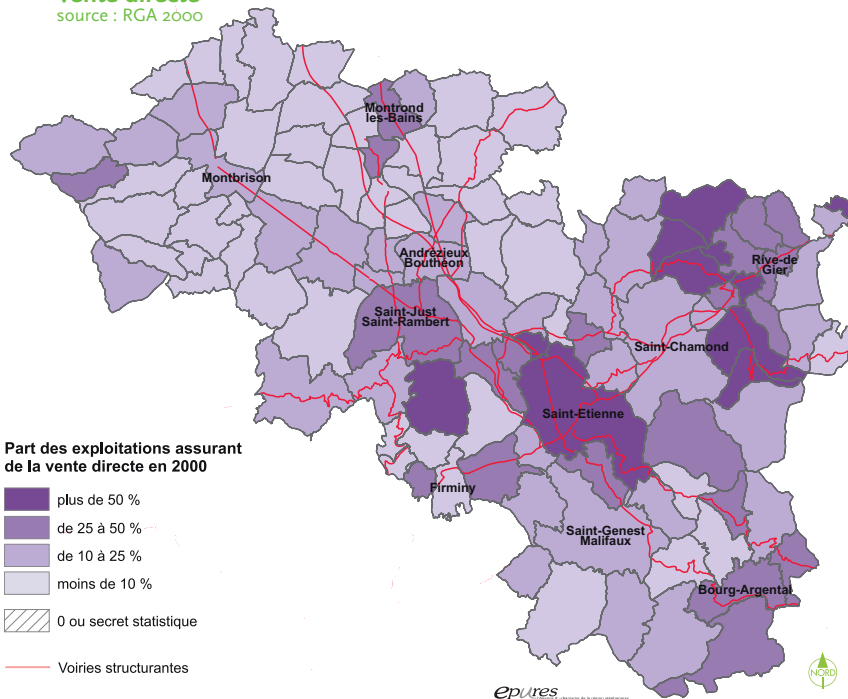
Certaines spécialisations apparaissent localement du fait de critères agronomiques, topographiques et climatiques (**maraîchage dans le sud de la plaine du Forez et élevage caprin dans le massif du Pilat**).



L'arboriculture (cerisiers) sur les côtes du Jarez

▣ Une vente directe très présente et adaptée à la demande des consommateurs.

Vente directe
source : RGA 2000



La vente directe des produits des exploitations est également un indicateur d'adaptation de l'agriculture au contexte périurbain en développant les circuits courts de distribution. Le choix de ce système de commercialisation montre également un souhait de se rapprocher de la population locale dans un souci de coexistence et de compréhension des pratiques agricoles.

Phénomène relativement ancien, la vente directe s'est récemment structurée avec de lourds investissements et une professionnalisation des acteurs. Elle est bien représentée dans le Sud-Loire avec **21 % des exploitations** qui la pratique contre 16 % pour le département et 15 % pour le territoire national.

Trois espaces s'identifient nettement :

- la couronne stéphanoise qui profite de la proximité immédiate de la population de la ville ;
- les coteaux du Jarez où se pratique la vente directe de fruits ;
- le massif du Pilat où les exploitations profitent de l'image du Parc Naturel Régional pour pratiquer la vente directe et d'un accès facile à d'autres bassins de consommation (Lyonnais).

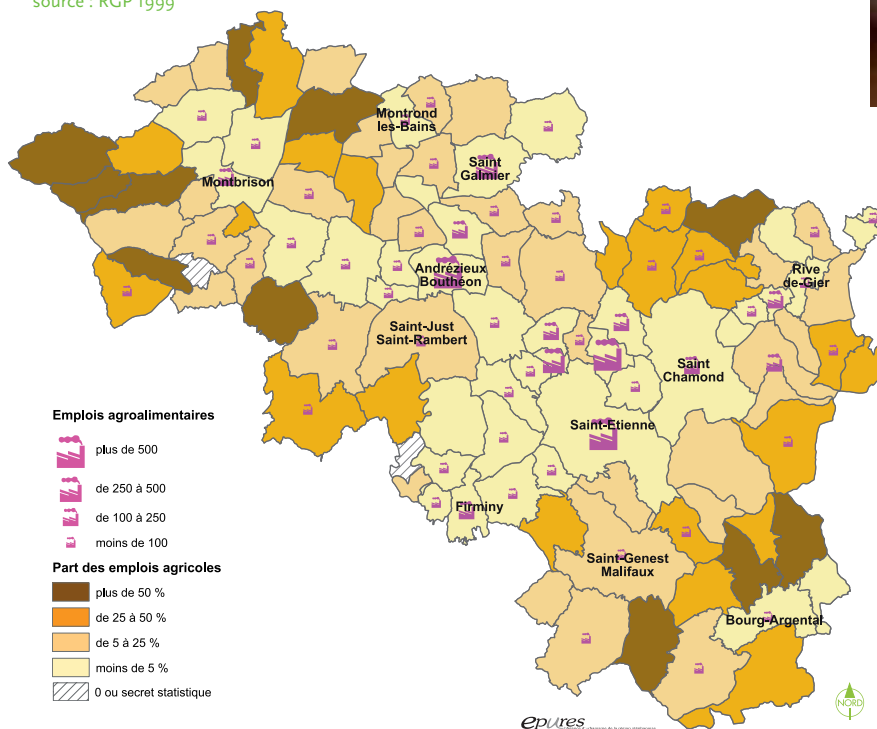
Cette pratique de vente directe se retrouve surtout à **proximité immédiate des pôles d'urbanisation et de consommation mais également le long de grandes voies de circulation** telles que la RN 82, les RD 7, RD 8 ou RD 100 permettant une meilleure accessibilité vers les pôles de consommation. Ainsi, on note que des zones de production ciblent leurs ventes sur certains secteurs géographiques :

- le secteur de Bourg Argental s'oriente plutôt vers Annonay ;
- la vallée du Gier et le Pilat vers le département du Rhône ;
- le Jarez vers l'ensemble des départements de la Loire et du Rhône.

Cette adaptation de l'agriculture locale se fait également par rapport à la demande de la clientèle et à son pouvoir d'achat. Ainsi, les produits à forte valeur ajoutée (ex : bio, fromage chèvre affiné) sont distribués plutôt vers Lyon et les produits de consommation courante (ex : fromage de vache frais) vers Saint-Etienne.

► L'agriculture locale : une source d'emplois et de valeur ajoutée à préserver.

Emplois liés à l'agriculture et à l'agroalimentaire
source : RGP 1999



Malgré une baisse sensible lors des vingt dernières années, on recense en 1999 pour le Sud-Loire 3 716 emplois agricoles.

Les principales communes agricoles sont situées dans les massifs du Pilat, du Forez, du Lyonnais et dans la plaine du Forez avec 11 communes présentant une part d'emplois agricoles supérieure à 50% de l'emploi total.

En complément de l'emploi agricole, il est important de regarder également l'emploi lié à l'industrie agro-alimentaire car le territoire du Sud-Loire comprend des unités de production de taille conséquente, notamment sur les communes d'Andrézieux-Bouthéon et La Talaudière. Ces établissements font partie dans leur majorité de grands groupes industriels nationaux, voire internationaux.

D'une façon générale, l'emploi salarié agroalimentaire représente dans le sud Loire 4 982 emplois, soit 11% de l'emploi salarié industriel total avec une tendance à la progression.

Excepté pour les filières lait et viande, la relation entre cette industrie agro-alimentaire et les productions locales est faible car les entreprises agro-alimentaires implantées sur le territoire du Sud-Loire s'approvisionnent bien au-delà des limites du département et ne fonctionnent pas avec les seules exploitations agricoles locales.

Toutefois, on note, pour certaines filières comme le lait, une certaine dépendance vis-à-vis de cette industrie agro-alimentaire pour écouler les productions locales.

▣ Synthèse.

Le territoire du Sud-Loire se divise en 5 entités agricoles :

- le Bassin stéphanois avec une agriculture périurbaine, notamment arboricole sur les coteaux du Jarez, en constante adaptation afin de faire face à la pression urbaine (choix de filière, mode de commercialisation,...) ;
- la Plaine du Forez qui est un espace de polyculture et d'élevage en situation de concurrence face à la pression urbaine ;
- les Monts du Lyonnais avec une agriculture dynamique d'élevage bovin plutôt laitier ;
- les Monts du Pilat avec une agriculture de montagne d'élevage bovin et caprin ;
- les Monts du Forez avec une agriculture plus fragile d'élevage bovin de montagne plutôt laitier.

Le phénomène urbain notamment pavillonnaire, depuis les années 50, a provoqué une **consommation très importante d'espaces agricoles**. Or, **l'absence de schéma directeur dans le sud du département de la Loire a favorisé cet étalement urbain** qui a largement participé à la **fragilisation des structures agricoles en place**. Aujourd'hui, l'agriculture n'est plus hors de la ville mais dans la ville, **les espaces agricoles et les espaces urbanisés sont intimement liés**. Cette coexistence, parfois source de conflits, a donné lieu à une agriculture périurbaine locale qui cherche à tirer profit d'un important bassin de consommateurs et à répondre aux nouvelles demandes urbaines : produits de qualité, accueil pédagogique et touristique, entretien du paysage,...



Les contraintes de déplacements des agriculteurs en milieu urbain

Malgré de fortes contraintes topographiques, foncières, économiques et conjoncturelles, le Sud-Loire présente une **agriculture dynamique et en voie de rajeunissement**. Essentiellement périurbaine, cette agriculture a développé des **capacités de résistance basées sur une adaptation prenant différentes formes** :

- création de formules sociétaires (GAEC, EARL, ...) ;
- professionnalisation ;
- mise en place de systèmes intensifs à l'animal et à l'hectare ;
- diversification des productions et création de valeur ajoutée ;
- développement de la vente directe.

De ce fait, **le sud-Loire doit s'investir dans le maintien de zones agricoles afin de renouer le lien ville-campagne**, principe même d'un développement durable de notre territoire. Cette orientation permettra ainsi de s'inscrire dans le cadre de la **loi Gaymard pour le développement des territoires ruraux**, qui vise à :

- préserver une frange urbaine de qualité ;
- consolider les espaces naturels en périphérie des villes ;
- maintenir une agriculture durable en péri-urbain.

Il est important de **contenir la pression urbaine, au risque de voir disparaître à jamais l'agriculture locale** car comme le mentionne Jean-Jacques Tolron du Cemagref d'Aix-en-Provence : "l'étalement urbain est irréversible et considéré comme incompatible avec un développement durable".

